

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 10 octobre 2024, adopté le « Règlement numéro 362-2024 concernant la gestion des matières résiduelles ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 15 OCTOBRE 2024



Marcel Moreau
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Chantal Tremblay, en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ière) de la municipalité de La Rédemption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entreheures etheures le 17 jour de octobre 2024.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 17 JOUR DU MOIS DE octobre 2024



Greffier (ière)-trésorier(ière)